



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Baccalauréat 2021 dans l'académie d'Aix-Marseille



DOSSIER DE PRÉSENTATION

Baccalauréat 2021

Juin 2021

Créé en 1808, le baccalauréat est un diplôme du système éducatif français qui a la double particularité de sanctionner la fin des études secondaires et d'ouvrir l'accès à l'enseignement supérieur. **Il constitue le premier grade universitaire.**

Sommaire

Les nouveautés de la session 2021.....	3
L'essentiel.....	3
L'impact de la crise sanitaire sur l'examen.....	8
Ce qui ne change pas : les mentions, les oraux de rattrapage, les sessions de remplacement.....	11
Les effectifs de candidats.....	14
Les effectifs de candidats à la session 2021.....	14
Evolution du nombre de candidats de 2009 à 2021.....	18
Les résultats au baccalauréat des précédentes sessions.....	20

Les nouveautés de la session 2021

L'essentiel

Les chiffres clés dans l'académie

30 694 candidats inscrits aux épreuves terminales :

- 22.935 pour les baccalauréats général et technologique
- 7.759 pour le baccalauréat professionnel

23 780 élèves de première, inscrits aux épreuves anticipées

Effectifs de candidats par baccalauréat et par département

Session 2021	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Vaucluse	Total Académie
Bac général (BCG)	11 955	774	695	3 469	16 893
Bac technologique (BTN)	4 190	299	246	1 349	6 094
Total BCG + BTN	16 145	1 073	941	4 818	22 977
Bac professionnel	5 401	379	394	1 585	7 759
Total bacs	21 546	1 452	1 335	6 403	30 736
Epreuves anticipées (EA)	16 759	1 204	1 000	4 817	23 780
Total bacs + épreuves anticipées	38 305	2 656	2 335	11 220	54 516

[Retrouvez le détail des effectifs dans le chapitre dédié ci-après](#)

Le calendrier

- 17 juin 2021 : épreuve de philosophie
- 21 juin au 25 juin 2021 : Grand oral
- 30 juin au 5 juillet 2021 : harmonisation des notes et délibération du jury
- 6 juillet 2021 : publication des résultats
- 8 au 9 juillet 2021 : oraux de rattrapage
- 9 juillet 2021 : date de fin de session
- 6,9,10 et 13 septembre 2021 : sessions de remplacement

La communication des résultats

Les liens vers les résultats seront disponibles, dès le mardi 6 juillet 2021, depuis le site de l'académie et sur la page d'accueil du site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Une carte de France cliquable donnera accès à tous les résultats, dans l'ensemble des académies.

Les résultats du baccalauréat : education.gouv.fr/résultats-du-baccalauréat

Baccalauréats général et technologique

1^{er} groupe d'épreuves :
Mardi 6 juillet

Publication des résultats sur Internet à partir de 8h.

2nd groupe d'épreuves :
Jeudi 8 juillet

Publication des résultats sur Internet de à partir de 19h

Baccalauréat professionnel

1^{er} groupe d'épreuves :
Mardi 6 juillet

Publication des résultats sur Internet à partir de 10h.

2nd groupe d'épreuves :
Au plus tard vendredi 9 juillet

Publication des résultats sur Internet

Le Grand oral

Porté par la réforme du baccalauréat général et technologique, le Grand oral est une des principales nouveautés de la session 2021. Cette épreuve obligatoire, qui se prépare tout au long du cycle terminal, est l'une des cinq épreuves terminales de l'examen. Elle vise à évaluer des **compétences essentielles** comme la maîtrise de la prise de parole de manière structurée et argumentée, et la capacité à développer une réflexion : **ces aptitudes sont indispensables pour la poursuite d'études supérieures**, mais aussi tout au long d'une carrière professionnelle et d'un parcours personnel.

Le jury appréciera la solidité des connaissances du candidat mais également sa capacité à argumenter et à relier les savoirs. Une **grille d'évaluation indicative** a été élaborée pour guider le jury.

L'épreuve est notée sur 20. Elle représente 10% de la note finale du baccalauréat dans la voie générale et 14% dans la voie technologie.

L'épreuve dure 20 mn, elle est précédée d'un temps de préparation équivalent.

Les épreuves du baccalauréat professionnel

Les quatre épreuves terminales des enseignements généraux du baccalauréat professionnel en français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, prévention-santé-environnement et économie-droit ou économie-gestion, qui sont communes à toutes les spécialités de baccalauréat professionnel, sont maintenues aux dates préalablement fixées. Toutefois, sur ces quatre épreuves, seules les deux meilleures notes obtenues par le candidat, sont retenues. Les deux notes les moins élevées sont remplacées par la moyenne pondérée des deux meilleures notes. Chaque épreuve garde son coefficient.

Par ailleurs, pour l'épreuve de français, deux sujets portant sur des objets d'études différents seront proposés au choix du candidat.

Concernant les contrôles en cours de formation (CCF), tous les candidats concernés doivent passer au moins une situation d'évaluation professionnelle en CCF. Lorsqu'un ou plusieurs CCF ont été réalisés, les notes obtenues seront retenues pour la délivrance du diplôme.

Le cas des élèves cas contacts ou positifs à la Covid-19 le jour des épreuves

Les candidats formellement identifiés comme cas contacts ou positifs à la Covid-19 ne sont pas autorisés à se présenter aux centres d'examen avant la fin de leur période d'isolement. Leur absence aux épreuves est justifiée par un cas de force majeure. Par conséquent, ces candidats seront convoqués aux épreuves de remplacement.

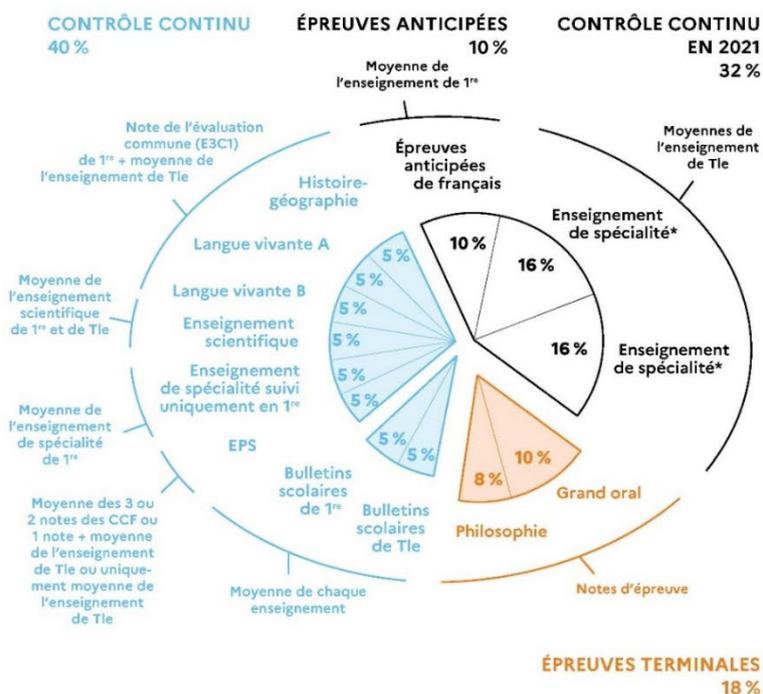
Pour l'épreuve de philosophie, si le candidat dispose d'une moyenne de contrôle continu, elle sera retenue au titre de cette épreuve. Les candidats ne disposant pas d'une telle note seront convoqués aux épreuves de remplacement.



Baccalauréat général en 2021

Comment calculer ma note ?

En raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale du baccalauréat 2021 ont été ajustées. Ces adaptations portent à 82 %, au lieu de 40 %, la part du contrôle continu.



Enseignements optionnels

Les enseignements optionnels comptent comme les autres disciplines dans la moyenne du bulletin scolaire.

Bonus LCA

Si la moyenne de 1^{re} et de Tle est supérieure à 10, on multiplie par 3 les points au-dessus de 10 pour les ajouter au total des points obtenus au baccalauréat.

*Nota : l'utilisation des notes de bulletins en remplacement des évaluations communes ou des épreuves d'enseignements de spécialité est strictement limitée aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux établissements français homologués à l'étranger. Pour les candidats inscrits au Cned réglementé, seules les épreuves d'enseignements de spécialité sont remplacées par l'utilisation des notes de bulletins.

Et après ?



Un travail d'harmonisation sera effectué à la fin de l'année pour assurer l'égalité de traitement des candidats. Ce travail pourra aboutir à la baisse ou à la hausse des notes moyennes issues des bulletins de l'année scolaire 2020-2021 pour les enseignements communs qui auraient dû faire l'objet d'une évaluation commune et pour les enseignements de spécialité.

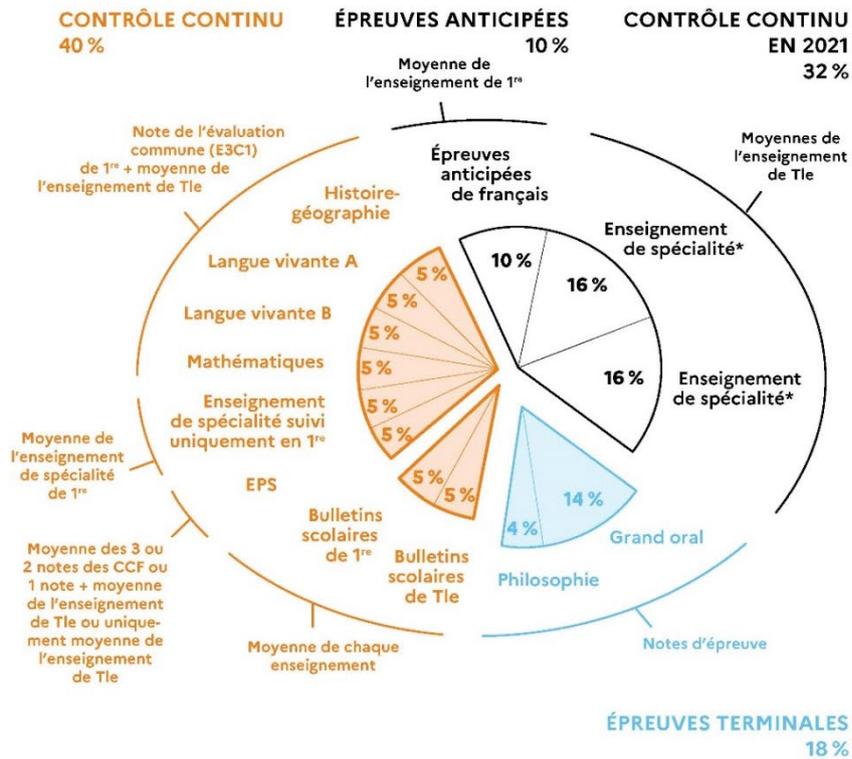
Le jury du baccalauréat pourra décider, pendant sa délibération, d'attribuer des points supplémentaires aux candidats.



Baccalauréat technologique en 2021

Comment calculer ma note ?

En raison de la crise sanitaire, les modalités de calcul de la note finale du baccalauréat 2021 ont été ajustées. Ces adaptations portent à 82 %, au lieu de 40 %, la part du contrôle continu.



Enseignements optionnels

Les enseignements optionnels comptent comme les autres disciplines dans la moyenne du bulletin scolaire.

*Nota : l'utilisation des notes de bulletins en remplacement des évaluations communes ou des épreuves d'enseignements de spécialité est strictement limitée aux élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi qu'aux établissements français homologués à l'étranger. Pour les candidats inscrits au Cned réglementé, seules les épreuves d'enseignements de spécialité sont remplacées par l'utilisation des notes de bulletins.

Et après ?



Un travail d'harmonisation sera effectué à la fin de l'année pour assurer l'égalité de traitement des candidats. Ce travail pourra aboutir à la baisse ou à la hausse des notes moyennes issues des bulletins de l'année scolaire 2020-2021 pour les enseignements communs qui auraient dû faire l'objet d'une évaluation commune et pour les enseignements de spécialité. Le jury du baccalauréat pourra décider, pendant sa délibération, d'attribuer des points supplémentaires aux candidats.

L'impact de la crise sanitaire sur l'examen

Un protocole sanitaire strict pour les épreuves écrites et orales

Cette année est particulière et tous les lycées sont centres d'examen pour leurs élèves afin d'éviter les brassages.

Ils seront soumis au protocole sanitaire applicable aux écoles et établissements scolaires.

Le port du masque obligatoire à l'extérieur et à l'intérieur des locaux

Afin d'accueillir les candidats dans le strict respect des mesures sanitaires, le port du masque chirurgical ou grand public ayant une capacité de filtration de 90% (ancienne catégorie 1) sera obligatoire pour tous.

Des masques seront fournis aux personnels en charge de l'organisation des examens. Il en sera également proposé aux candidats qui n'en ont pas. En cas de refus du port du masque, l'accès aux locaux d'examen sera refusé.

Une aération et une désinfection régulières des locaux

Les parties communes et les salles d'examen seront nettoyées au désinfectant virucide avant l'arrivée et au départ des candidats. De plus, une attention particulière sera portée aux surfaces les plus fréquemment touchées, comme les poignées de portes. Elles feront l'objet d'un nettoyage régulier, plusieurs fois par jour.

Les salles d'examen seront aérées entre chaque épreuve ainsi que toutes les heures et au moins 15 minutes avant l'arrivée des candidats.

Afin de limiter le risque de contamination, un nettoyage des mains à la solution hydroalcoolique sera systématiquement demandé à chaque entrée et sortie de salle et avant chaque manipulation de documents.

Les candidats et les personnels sont invités à se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon ou avec la solution hydroalcoolique mise à disposition.

Un ensemble de mesures pour limiter les brassages

Les consignes sanitaires applicables aux épreuves ont été transmises en accompagnement de la convocation de chaque candidat. Elles seront affichées et rappelées à ces derniers à leur arrivée et avant le début de chaque épreuve.

Pour limiter les brassages, une signalétique sera installée pour dissocier les flux et matérialiser les sens de circulation ainsi qu'une distanciation physique d'un mètre, à tout endroit des locaux. La capacité des salles d'examen permet d'établir une distance d'un mètre entre chaque table pour les épreuves écrites. Une distanciation entre chacun des membres du jury et entre le candidat et les membres du jury est également respectée pour les épreuves orales.

Chaque candidat présente sa pièce d'identité sans avoir de contact avec les examinateurs et émerge avec son propre stylo. En cas d'oubli, des stylos préalablement nettoyés avec des lingettes désinfectantes seront proposés au candidat.

Enfin, une attention particulière est portée aux candidats en situation de handicap afin de les accompagner au mieux, tout en respectant les mesures barrières.

Si des symptômes évocateurs de la Covid-19 apparaissent chez un personnel ou un candidat au cours de la journée, la personne sera immédiatement isolée.

Ces consignes peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire du pays.

Des épreuves aménagées ou annulées

Les évaluations communes et les épreuves d'enseignements de spécialité pour les voies générale et technologique

Les évaluations communes (EC) de première et de terminale, ainsi que les épreuves terminales d'enseignements de spécialité qui étaient prévues en mars 2021, ont été annulées pour les candidats inscrits dans un établissement public, privé sous contrat ou au CNED réglementé. Les notes de ces épreuves sont remplacées par les moyennes des bulletins scolaires obtenues dans le cadre du contrôle continu. Ces adaptations portent à 82%, au lieu de 40%, la part du contrôle continu dans le calcul de la note finale du baccalauréat général et technologique .

Les candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat ou au CNED en scolarité libre (CNED non règlementé) bénéficieront du contrôle continu pour les EC. Les élèves de terminale présenteront les épreuves d'enseignements de spécialité les 7, 8 et 9 juin 2021 et ceux de première l'évaluation ponctuelle de la spécialité non retenue en fin de 1ère, prévue au titre du contrôle continu.

Afin de garantir la légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées, un guide de l'évaluation a été élaboré par l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR). Ce document édite des principes et des conseils pour accompagner au mieux les enseignants, dans le respect de leur liberté pédagogique. Une fiche méthodologique a également été réalisée pour accompagner les instances d'harmonisation lors des délibérations.

ORGANISATION DES EXAMENS POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS

Les candidats au baccalauréat général et technologique qui ne suivent les cours d'aucun établissement et qui ne sont pas inscrits au CNED présenteront l'ensemble des épreuves prévues pour la session 2021. Ces élèves n'ayant pas de livret scolaire homologué par l'institution scolaire, il n'est pas possible de certifier de leur niveau réel sans le passage de ces épreuves. Pour tenir compte de l'impact de la crise sanitaire sur la préparation des examens, des aménagements sont prévus.

Les candidats inscrits en voie générale et technologique, passeront les évaluations ponctuelles de tronc commun organisées au titre du contrôle continu (histoire-géographie, deux langues vivantes obligatoires, et enseignement scientifique pour la voie générale ou les mathématiques en voie technologique), ainsi que les épreuves de spécialité. Les évaluations ponctuelles porteront uniquement sur le programme de la classe de terminale.

Un sujet proposé pour toutes les épreuves, permettant plus de choix aux candidats soit sur 2 sujets, soit des exercices ou des parties.

Les épreuves terminales des enseignements de spécialité sont aménagées pour offrir différents choix adaptés à la discipline concernée (exercices ou questions au choix)

Un aménagement des conditions de réalisation des périodes de formation en milieu professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), obligatoires pour passer le baccalauréat ont été maintenues dès lors que le protocole sanitaire applicable aux entreprises pouvait être strictement respecté. Quand l'activité économique d'un secteur professionnel ou les conditions sanitaires ne l'ont pas permis, des aménagements du cadre réglementaire des PFMP ont été proposés pour assouplir le calendrier et présenter un seuil minimal de PFMP.

Les PFMP ont pu également être partiellement ou totalement effectuées en travail à distance à condition que la nature de la mission soit adaptée à cet exercice et accessible à l'élève. Il a également été possible, à titre exceptionnel, de fractionner les périodes habituellement consécutives.

Ces aménagements des PFMP ont aussi concerné les candidats au baccalauréat, stagiaires de la formation continue. La durée d'expérience professionnelle correspondant aux PFMP pour les candidats individuels a également été réduite.

Les candidats individuels passeront l'ensemble des épreuves ponctuelles selon le calendrier fixé pour chaque spécialité.

Cette année, compte tenu de la crise sanitaire qui a durement touché certains secteurs de notre économie, les éventuelles exigences imposées par le référentiel du diplôme qui n'auraient pas pu être respectées ne sont pas bloquantes.

Ce qui ne change pas : les mentions, les oraux de rattrapage, les sessions de remplacement

Les mentions

Les mentions habituelles sont maintenues, selon les règles suivantes :

- Assez bien pour une moyenne entre 12 et 14 ;
- Bien pour une moyenne entre 14 et 16 ;
- Très bien pour une moyenne entre 16 et 18 ;

A compter de la session 2021, la mention très bien avec les félicitations du jury pourra être accordée aux candidats présentant une moyenne supérieure à 18.

Les épreuves de rattrapage

De plus, les candidats pourront présenter lors des épreuves de rattrapage un document récapitulatif, établi par le chef d'établissement ou le directeur d'organisme de formation professionnelle, qui attestera des points du programme qui n'auront pas pu être abordés au cours de l'année. Les examinateurs tiendront compte de ces éléments et adapteront les sujets proposés

Les oraux de rattrapage du baccalauréat général et technologique

Les épreuves du second groupe dites de rattrapage, prévues du 8 au 9 juillet 2021, sont maintenues pour les candidats dont la note globale à l'examen est égale ou supérieure à 8, et inférieure à 10 sur 20.

À l'issue des résultats des épreuves du premier groupe, les candidats choisissent deux enseignements au maximum parmi ceux qui correspondent aux épreuves terminales du premier groupe, soit le français, la philosophie ou les deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale. Le candidat passe une épreuve orale dans chacun de ces deux enseignements.

Les notes des oraux seront prises en compte et affectées du coefficient applicable à la matière présentée uniquement si elles sont supérieures à celles obtenues à l'issue des épreuves du premier groupe.

L'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel

Pour le baccalauréat professionnel, les épreuves du second groupe dites de contrôle, prévues entre le 8 et le 9 juillet 2021, sont également maintenues. Elles sont ouvertes aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure à 8 et inférieure à 10 sur 20, et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle définie pour la spécialité.

L'épreuve de contrôle consiste en deux interrogations d'une durée de 15 minutes chacune, précédée d'une préparation de 15 minutes pour chacune d'entre elles.

Les candidats qui obtiennent une note au moins égale à 10 sur 20 à l'issue de l'épreuve de contrôle sont déclarés admis, après délibération du jury. Cette note est la moyenne de la note obtenue à l'épreuve de contrôle et de la note moyenne obtenue à l'examen.

La session de remplacement

La session de remplacement est ouverte aux candidats qui n'ont pas pu se présenter à une ou plusieurs épreuves de la session normale, pour des raisons de forces majeures.

Les notes obtenues aux épreuves de remplacement se substituent à celles obtenues dans les matières et unités concernées dans le cadre du contrôle continu ou lors des épreuves de rattrapage et de contrôle.

Les candidats conservent le bénéfice de leur classement dans Parcoursup jusqu'aux délibérations finales.

Les aides et les aménagements d'épreuves pour les candidats à besoins particuliers

Une procédure renouvelée

À compter de la session 2021, la procédure de demande fait l'objet d'une simplification qui se traduit par deux processus distincts :

- • Une procédure simplifiée à destination d'élèves à besoins éducatifs particuliers bénéficiant d'un plan d'accompagnement personnalisé au titre de troubles du neuro-développement (PAP), d'un plan d'accompagnement individuel (PAI) et d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;
- • Une procédure complète pour tous les autres élèves.

Les candidats souhaitant bénéficier de l'une de ces procédures adressent une demande à un médecin, désigné à cet effet par la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Suite à l'avis de ce dernier, le rectorat peut décider d'aménagements ou d'adaptations d'épreuves au titre de la session normale et de celle de remplacement au regard de la situation particulière du candidat. L'avis du médecin ne préjuge pas de la décision du recteur.

En outre, les candidats peuvent demander la conservation pendant cinq ans des notes de leur choix (quelle que soit leur valeur).

Une organisation adaptée aux besoins des candidats

Pour répondre à une nécessité d'adaptation pédagogique, et en fonction du besoin identifié au regard de l'épreuve et de la situation des candidats, ces derniers peuvent avoir recours à des aides humaines ou techniques. **Les aides et aménagements accordés aux candidats doivent être en cohérence avec ceux mis à leur disposition au cours de leur scolarité.**

■ Les aides humaines

Les candidats empêchés d'écrire peuvent obtenir l'aide d'un secrétaire ou d'un assistant.

Le premier a pour mission d'écrire ou de lire pour le compte du candidat qu'il assiste. Cette tâche exclut toute initiative personnelle du secrétaire. L'assistant, quant à lui, a une mission qui est bornée et définie avec précision dans la décision d'aménagements d'épreuves. Son rôle peut par exemple consister à reformuler ou séquencer une consigne complexe, ou décrire une représentation iconographique.

■ Les aides techniques

Ces aides peuvent se présenter sous la forme d'une machine à écrire en braille ou encore d'un ordinateur portable avec un logiciel de reconnaissance vocale ou de traitement de texte. Elles nécessitent ainsi de la part du candidat une certaine habitude d'usage.

Les logiciels à composante vocale peuvent répondre à des besoins différents : certains permettent d'écrire sous la dictée de l'élève, mais il peut aussi s'agir de lire un texte écrit ou d'une commande vocale répondant aux ordres du candidat.

Pour les candidats malvoyants ou présentant un handicap auditif, une transcription des sujets en braille ou caractères agrandis, l'intervention d'enseignants spécialisés pratiquant la langue des signes, ou encore d'un interprète pratiquant l'un des modes de communication familiers aux candidats, peuvent être mis à disposition.

Pour les élèves souffrant de dyscalculies ou de dyspraxiques, l'usage de la calculatrice simple et non programmable constitue un outil d'accessibilité, et elle est autorisée dans ce cadre.

Une attention particulière est portée à l'accessibilité des locaux et à la mise en place d'aménagements matériels. Ainsi, chaque candidat en situation de handicap doit disposer d'un espace suffisant pour installer son matériel et l'utiliser dans de bonnes conditions. Les autorités académiques peuvent par ailleurs ouvrir des centres d'examen adaptés si certains élèves, accueillis dans des établissements hospitaliers pour des séjours de longue durée ou recevant des soins en liaison avec ces établissements, ne peuvent se rendre dans leur centre d'examen.

Enfin, l'organisation horaire doit laisser à ces candidats une période de repos suffisante entre deux épreuves. Ainsi, s'il est possible de prévoir un temps d'épreuve majoré, et de commencer une épreuve 1 heure avant les autres candidats, il est également recommandé de répartir les épreuves sur plusieurs jours.

Les effectifs de candidats

Les effectifs de candidats à la session 2021

Baccalauréats Général et Technologique : détail des effectifs par série et par département

Baccalauréat général

	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
Total candidats Baccalauréat général	11 955	774	695	3 469	16 893

Baccalauréat Technologique : détail des effectifs

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	55	13		6	74
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	671	52	36	226	985
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable	843	95	27	234	1 199
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	107			72	179
STL Sciences et technologies de laboratoire	262	26	24	96	408
STMG Sciences et technologies du management et gestion	2 252	113	159	715	3.239
S2TMD Sciences et techniques de la Musique et de la Danse					
Total candidats Baccalauréat technologique	4 190	299	246	1 349	6 084

Epreuves anticipées - Baccalauréats général et technologique

Epreuves anticipées du Baccalauréat général

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
TOTAL épreuves anticipées Baccalauréat général	12 335	836	763	3 484	17 418

Epreuves anticipées du Baccalauréat Technologique

Série	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
STHR Sciences et technologies de l'hôtellerie et restauration	58	22		19	99
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social	721	51	38	201	1 011
STI2D Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable	886	90	25	193	1 194
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués	113			76	189
STL Sciences et technologies de laboratoire	252	36	24	94	406
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion	2 387	169	150	750	3 456
S2TMD Sciences et techniques de la Musique et de la Danse	7				7
TOTAL épreuves anticipées Baccalauréat technologique	4 424	368	237	1 333	6 362

Total épreuves anticipées (Baccalauréat général et technologique)

	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
TOTAL Epreuves anticipées	16 759	1 204	1 000	4 817	23 780

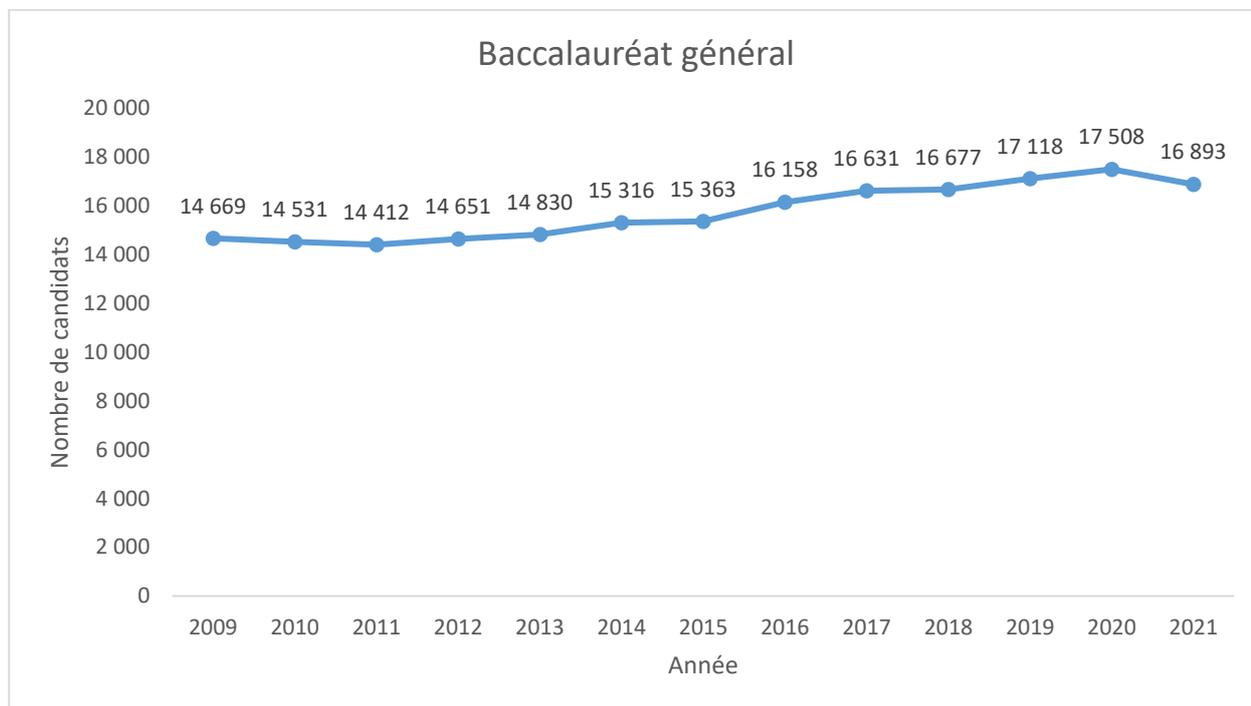
Baccalauréat professionnel par spécialité et par département

Spécialité	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
Accompagnement soins à domicile	105	14		10	129
Accompagnement soins en structure	564	24	29	64	681
Accueil relation clients usagers	264	30	28	89	411
Aéronautique option avionique	12	-	-	-	12
Aéronautique option structures	52	-	-	-	52
Aménagement option systèmes	7	-	-	-	7
Aménagement et finition du bâtiment		8		11	19
Artisanat et métiers d'art	69	-	-	-	69
Option : communication visuelle					
Artisanat et métiers d'art Option : métiers de l'enseigne et de la signalétique	4	-	-	-	4
Bio-industries de transformation	25	-	-	-	25
Boulangerie-Pâtisserie	22	-	-	-	22
Commerce	558	41	36	192	827
Commerce, service en restauration	62	21	11	25	119
Conducteur transport routier marchandises	46	-	22	26	94
Cuisine	85	24	12	30	151
Esthétique, cosmétique et parfumerie	134	10	-	21	165
Etude et définition de produits industriels	21	-	-	10	31
Etude et réalisation d'agencement	9	-	-	-	9
Gestion administration	889	71	39	285	1284
Hygiène propreté	21	-	-	-	21
Intervention sur le patrimoine bâti	3	-	-	-	3
Logistique	60	-	-	12	72
Maintenance automobile Option : motocycles	19	8	-	15	42
Maintenance automobile Option : véhicules industriels	34	-	10	18	62
Maintenance automobile Option : voitures particulières	147	24	31	64	266
Maintenance des équipements industriels	199	28	14	51	292
Maintenance des matériels (agricoles, de travaux publics et manutention, de parcs et jardins)	9	16	-	23	48
Maintenance nautique	39	-	-	-	39
Métiers de l'électricité et environnement connecté	416	22	26	133	597
Métiers de la mode vêtement	62	-	-	21	83
Métiers de la sécurité	24	-	-	46	70
Microtechniques	14	-	-	10	24
Optique Lunetterie	22	-	-	-	22
Menuiserie aluminium verre	7	-	-	-	7
Ouvrage du bâtiment : métallerie	36	-	-	-	36
Photographie	37	-	-	-	37
Pilote de ligne de production		-	-	8	8
Plastique composite	6	-	-	-	6
Procédés chimiques eau papier carton	52	-	-	-	52
Production graphique	29	-	-	-	29
Production imprimée	16	-	-	-	16
Prothèse dentaire	38	-	-	-	38
Réparation des carrosseries	24	-	-	12	36
Service de proximité vie locale	95	-	-	27	122

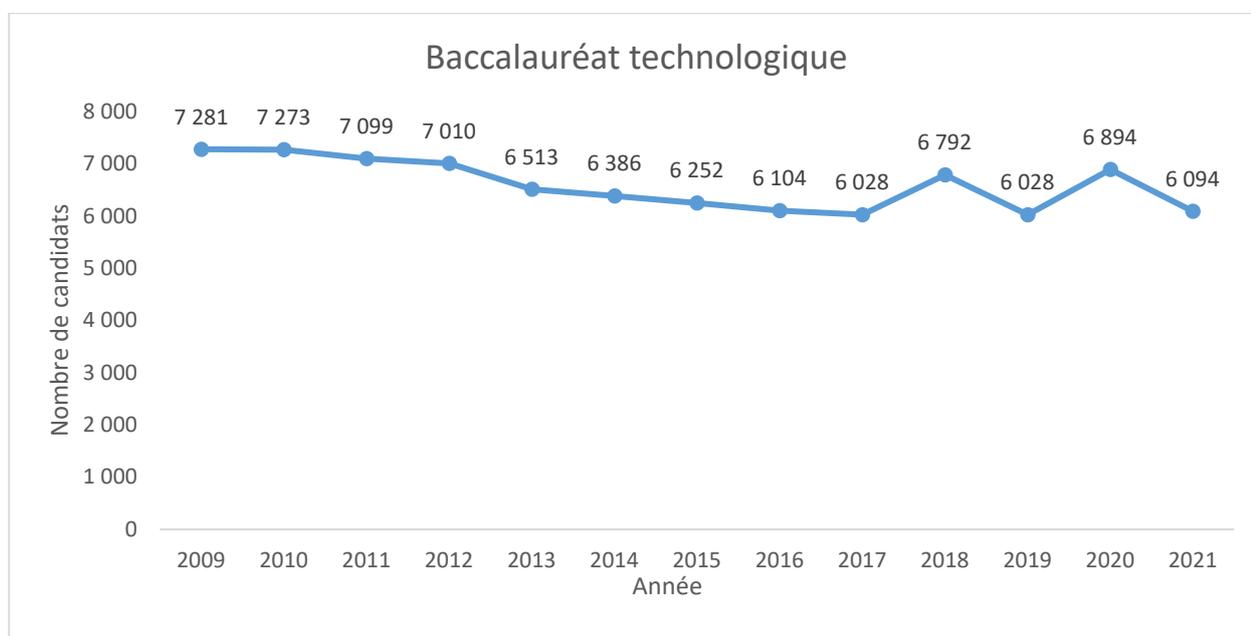
Spécialité	Bouches-du-Rhône	Alpes de Haute-Provence	Hauts-Alpes	Vaucluse	Total
Systèmes électroniques numériques	317	-	35	133	485
Technicien appareillage orthopédique	11	-		-	11
Technicien constructeur bois		-	27	-	27
Technicien Gaz	8	-	-	-	8
Technicien bâtiment option A études et économie	24	-	13	16	53
Technicien bâtiment option B : assistant en architecture	25	-	13	14	52
Technicien du bâtiment : organisation réalisation du gros œuvre	20	-	-	14	34
Technicien en chaudronnerie industrielle	78	-	-	12	90
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	49	-	-	13	62
Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques	57	7	10	5	79
Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	60	-	-	14	74
Technicien d'usinage	41	-	-	13	54
Technicien menuisier agenceur	29	-	26	14	69
Technicien outilleur	6	-	-	-	6
Technicien topographe géomètre	5	-	-	12	17
Transport	49	-	-	12	61
Travaux publics	22	14	-	14	50
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	263	17	12	96	388
TOTAL Baccalauréat professionnel	5401	379	394	1585	7759

Evolution du nombre de candidats de 2009 à 2021

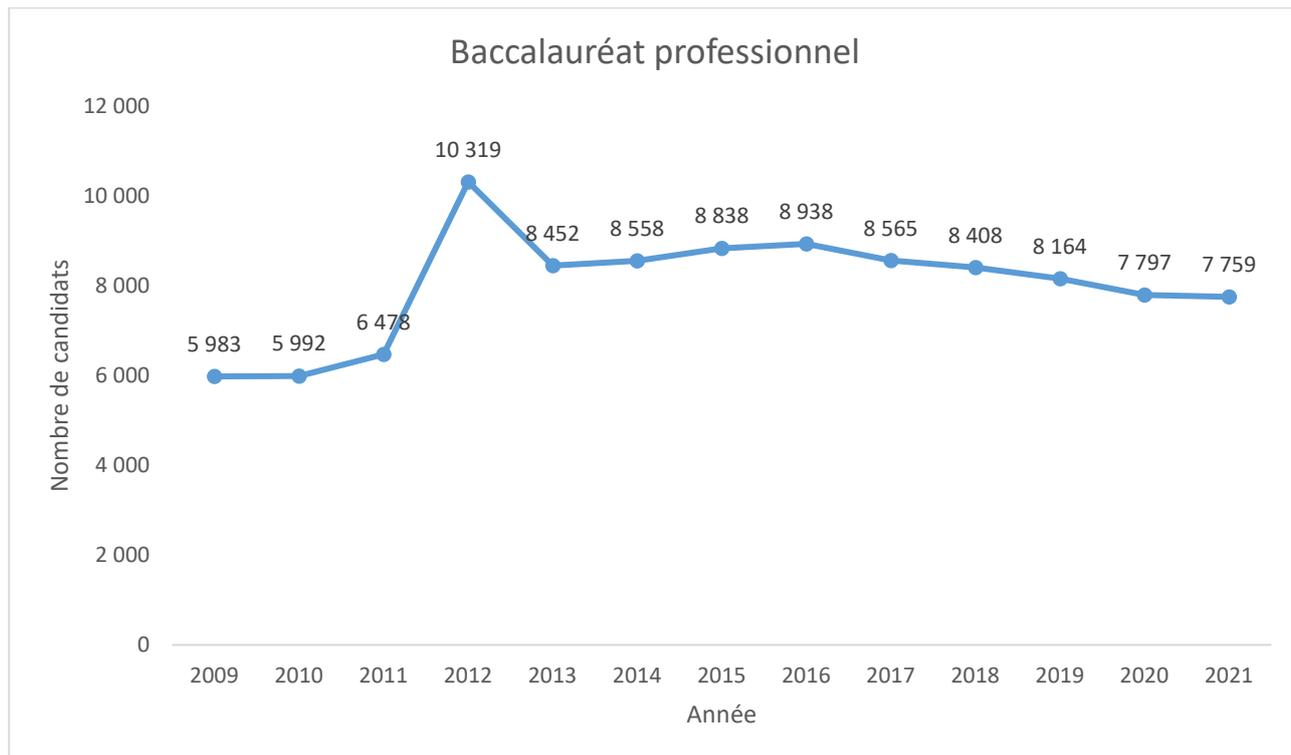
Baccalauréat général



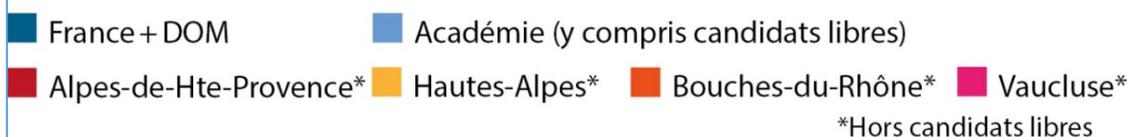
Baccalauréat technologique



Baccalauréat Professionnel



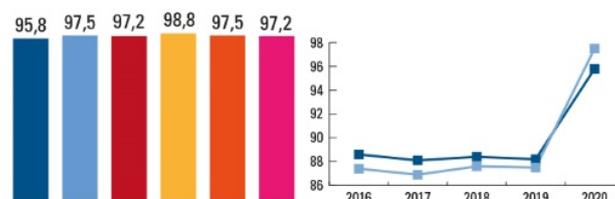
Les résultats au baccalauréat des précédentes sessions



► Baccalauréats - ensemble des bacs

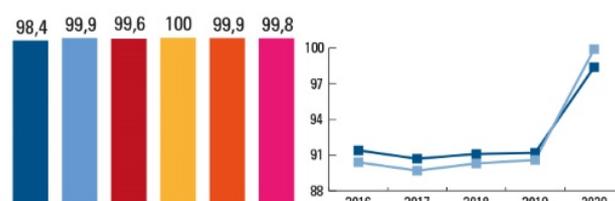
(session 2020 - résultats provisoires)

29 820 lauréats soit **97,5 %** de réussite



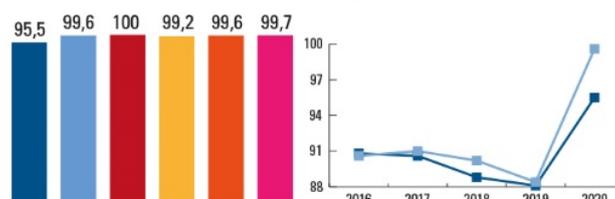
► Bac général (session 2020 - résultats provisoires) –

16 705 lauréats soit **99,9 %** de réussite



► Bac technologique (session 2020 - résultats provisoires)

6 367 lauréats soit **99,6 %** de réussite



► Bac professionnel (session 2020 - résultats provisoires)

7 468 lauréats soit **90,4 %** de réussite

